

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

- L'écocentre est un lieu de dépôt et de récupération d'objets encombrants mis à la disposition des citoyens.
- On y reçoit des matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte régulière des ordures ménagères.
- L'objectif premier d'un écocentre est de valoriser la plus grande proportion de matières reçues.

Récupération d'objets encombrants

Valorisation de la matière reçue

Protection de l'environnement

ÉCOCENTRE

COMMENT VOUS Y RENDRE ?

L'Écocentre est situé
au 2456, route 125
(adjacent au garage municipal
de Sainte-Julienne)

HEURES D'OUVERTURE

L'écocentre sera ouvert
du **5 avril au 2 novembre 2024**
Lundi | Mardi | Vendredi | Samedi
de 8 h à 16 h
Dimanche de 8 h 30 à 12 h
Tél. : 450 421-4656

VÉLOS USAGÉS RECUEILLIS ET REDISTRIBUÉS À L'ÉCOCENTRE



ÉCOCENTRE

BONS DÉBARRAS

Édition 2024



Récupérer, un geste

ÉCOLOGIQUE

pour notre collectivité !

 **Saint
Alexis**

 **Sainte
Julienne**



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

COMITÉ INTERMUNICIPAL FONDATEUR

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

BOIS

Bois de construction, branches, meubles en bois, etc.

MÉTAUX

Appareil ménager, gouttières, métaux (aluminium, cuivre, fer, plomb, zinc), refroidisseur à eau, etc.

DÉCHETS ULTIMES

Bardeaux d'amiante, béton, boyaux d'arrosage, brique, céramique, ciment, gypse, pré-lart, tapis, matelas, sommier, etc.

BARDEAUX

Bardeaux d'asphalte

AUTRES

Appareils électroniques, carton, livre, papier, pneus sans jante (véhicule de promenade), terre non contaminée, tourbe, etc.

MATÉRIAUX NON ACCEPTÉS

REFUSÉS

Résidus domestiques dangereux,
Carcasses d'animaux, couches souillées, déchets domestiques, explosifs, médicaments, terre contaminée, etc.

Du personnel et des panneaux indicatifs vous guideront sur le site.

TRIAGE DES MATIÈRES

Lors de votre visite à l'écocentre, vous serez invités à trier vos matières et à déposer les matériaux dans les conteneurs appropriés : bois, métaux, déchets ultimes et bardeaux d'asphalte.



ACCÈS AU SITE ET EXCLUSIVITÉ

Citoyens des municipalités de
Sainte-Julienne, Saint-Alexis, Saint-Esprit,
Saint-Jacques et Sainte-Marie-Salomé

Accès sans frais

Aucune limite de visite

Preuve de résidence exigée
(permis de conduire ou compte de taxes)

Interdit aux commerces

- Seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques et non lucratives sont acceptés.
- Les entrepreneurs qui effectuent des rénovations résidentielles, sur le territoire des municipalités membres, doivent présenter une copie du permis de rénovation à la réception du site.
- Seules les remorques sont acceptées. Les bennes versantes, les camions de 6, 10 ou 12 roues sont interdits sur le site.